

# LE TEMPS

OPINION

## Tirer les leçons de la crise migratoire de 2015



OPINION. Vouloir offrir d'emblée un statut de réfugié illimité dans le temps à toutes les victimes de violence est noble, mais peut, en cas d'arrivées importantes durant un court laps de temps, aller au-delà de ce que les populations d'accueil sont prêtes à accepter, écrit le professeur de géographie Etienne Piguet, qui propose des pistes pour l'avenir de l'accueil



**Etienne Piguet, professeur à l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel**

La situation en Libye illustre la volatilité politique de nombreux pays situés aux marges de l'Europe. En cas de basculement dans la violence, leurs populations pourraient devoir chercher refuge comme l'ont fait en 2015/16 des centaines de milliers de fuytifs. Cet épisode dramatique a entre-temps été analysé et des enseignements peuvent en être tirés afin de mieux répondre aux besoins de protection.

Un premier constat porte sur l'accessibilité. Contrairement au XXe siècle qui a vu se dérouler des crises majeures relativement proches de l'Europe sans susciter de grands déplacements de populations, le XXIe siècle est marqué par des possibilités d'accès fortement accrues. Un second constat concerne les motifs de déplacements: en contradiction avec l'image répandue du réfugié économique voire du faux réfugié, la plupart des personnes qui viennent demander l'asile en Europe viennent bel et bien de zones marquées par la violence. C'est pour cette raison que la majorité se voit accorder une protection légale.

L'accès à l'Europe passe cependant souvent par un premier asile dans une zone proche des foyers de violence. L'insuffisance de l'aide sur place, faute de financement et d'engagement suffisants de la communauté internationale, a été une cause majeure de l'exode de 2015 à travers les Balkans: beaucoup de fuytifs de la crise syrienne auraient préféré rester à proximité, mais les récoltes de fonds menées par les organisations internationales actives sur place pour les assister ont été loin de répondre aux besoins. Quelques semaines avant l'explosion des arrivées de réfugiés dans les îles grecques en 2015, un rapport conjoint de 200 organisations d'assistance annonçait que, dans les zones de premier accueil, 1,6 million de réfugiés syriens avaient vu leur aide alimentaire réduite, que 750 000 enfants n'étaient pas scolarisés et que les services de santé vitaux étaient trop chers pour beaucoup, y compris 70 000 femmes enceintes...

## **Asymétrie des droits**

L'asymétrie des droits entre l'Europe et les zones de premier refuge a accentué massivement la pression au départ. Hormis certains pays qui bafouent leurs engagements, l'Europe a en général vu les conditions d'accueil des réfugiés progresser ces dernières décennies avec la mise en place de directives contraignantes en matière de reconnaissance de l'asile et de non-refoulement. Dans les zones de premier accueil règne en revanche une situation juridique et humanitaire précaire.

## **Europe doit reprendre le chantier d'une clé de répartition des responsabilités en matière d'asile à même de déléguer les accords de Dublin »**

Si les conditions d'accueil en Europe se sont améliorées sur le plan juridique, la solidarité politique a par contre fait largement défaut et certains pays ont dû faire face à un nombre de demandes d'asile très élevé tandis que d'autres y échappaient. Les tentatives de répartition des personnes à protéger (réinstallation depuis la Grèce et l'Italie) ont dans une large mesure échoué. La Hongrie et l'Italie qui étaient en première ligne de l'accueil ont basculé dans des politiques indignes, l'asile et la discorde européenne devenant du pain bénit pour les populistes xénophobes.

Face à cette situation, l'UE n'a eu d'autre choix que de fermer ses frontières et de passer des accords douteux avec la Turquie et les factions libyennes pour tenir à distance les demandeurs d'asile. Quelles leçons tirer de cet épisode peu glorieux en vue de possibles crises futures?

### **Clarifier les statuts**

En premier lieu, l'aide de proximité doit être privilégiée et des mécanismes de réaction rapide doivent être renforcés. En second lieu, les statuts juridiques accordés aux personnes fuyant la violence sans être individuellement persécutées (au sens de la Convention de 1951) doivent être clarifiés. Vouloir offrir d'emblée un statut de réfugié illimité dans le temps à toutes les victimes de violence – comme l'a tenté l'Allemagne et comme le réclament des organisations internationales de défense des réfugiés – est noble, mais peut,

en cas d'arrivées importantes durant un court laps de temps, aller au-delà de ce que les populations d'accueil sont prêtes à accepter. Des statuts temporaires peuvent être, dans un premier temps, plus judicieux.

En troisième lieu, l'Europe doit reprendre le chantier d'une clé de répartition des responsabilités en matière d'asile à même de compléter les accords de Dublin. Ces derniers ont en effet l'effet pervers de renforcer les inégalités par la règle qui charge le pays de première arrivée de traiter une demande d'asile. Les mécanismes de solidarité devraient à cet égard être pensés de manière souple: les gouvernements incapables de convaincre leurs opinions publiques du bien-fondé de l'accueil devraient pouvoir compenser financièrement les plus accueillants.

Si l'UE rencontre des difficultés à s'entendre, on peut rêver qu'une partie de la solution puisse aller au-delà de ses frontières et inclure les pays de l'AELE et certains pays tiers dans un contexte de protection commun. La Suisse a intérêt à s'y associer non seulement en faisant sa part de l'accueil mais aussi, au vu de son rôle historique dans la protection des réfugiés et en tant que siège du HCR, en étant plus offensive pour favoriser la coordination et la solidarité.

*Une analyse approfondie de la crise migratoire a été publiée par l'auteur dans «Refuge».*

## Autres articles sur le thème **Migrations** [+](#) Suivre



**HUMANITAIRE** **A** Les déplacements forcés se sont accélérés durant la dernière décennie

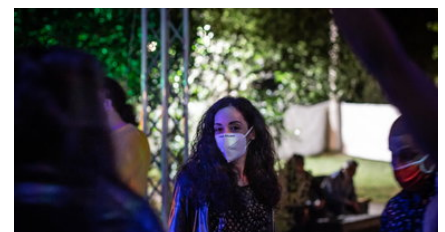


**MIGRATION** Plus d'une personne sur cent dans le monde est réfugiée ou déplacée en raison de violences, un record



**VOILE** Le parlement rejette l'interdiction de la burqa

## Autres contenus de la rubrique **Opinions**



**REVUE DE PRESSE** Comme prévu, l'homme fort de Belgrade assoit encore un peu plus son pouvoir en Serbie



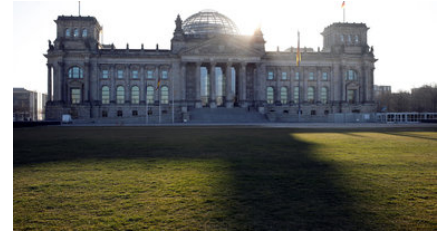
**CONTINUONS LE DÉBAT** La Chine n'a-t-elle pas retenu la leçon du SRAS?

**ÉDITORIAL** Covid-19, un sursaut citoyen est nécessaire



**ÉDITORIAL** La «génération George Floyd» et le bout de la matraque

**MA SEMAINE TECHNOLOGIQUE** Pourquoi il faut mettre sa photo sur un CV



**OPINION** Quelle «question allemande»?

## Le choix de la rédaction

---



**SÉCURITÉ ET ÉGALITÉ** Germaine Seewer: «Les mouvements comme la grève des femmes ont permis d'obtenir nos droits»



**PORTRAIT** Michel Molly, corps et âme pour les autres